

a été transmise à ses ministres afin qu'ils en délibèrent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) : H. G. Henderson,
Lieutenant-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.
J. H. Morrison, écr.,
94, hôtel Windsor,
Ottawa.

Cette lettre du Gouverneur général montre qu'il est un véritable homme d'Etat, à l'ancienne mode britannique. Il déposa cette pétition devant ses ministres au nom de l'autorité royale. Que firent les ministres? Ils cachèrent cette pétition et la tinrent secrète. Pour un gouvernement démocratique ce n'est pas la bonne manière de traiter une question aussi essentiellement sérieuse que celle-ci. Ce que le Gouverneur général était prêt à faire, ses ministres devaient le faire et en informer le pays.

La correspondance qui expose toute la situation s'adresse en même temps au cœur et à l'intelligence d'un homme public. Nous avons obtenu ces documents d'une manière officieuse, mais je voudrais les faire porter aux archives afin qu'ils servent pour l'avenir, ou, comme je l'ai dit en proposant la motion, afin qu'ils soient utiles aux futurs hommes d'Etat. Ce pays est démocratique et il faut le gouverner en conséquence; et quand le peuple vient ici, aucune technique ou procédure vide de sens ne devrait empêcher l'exposition des faits publics dans la salle où siègent ses représentants. C'est là mon avis. Comme il est six heures je n'ai pas le temps de lire toute la correspondance, mais, avec la permission de la Chambre, je vais la transmettre aux reporters. J'ai fait mon devoir, et j'espère que le Gouvernement, ayant manqué au sien tout d'abord, trouvera qu'il n'est pas encore trop tard pour améliorer d'une manière ou d'une autre cette situation malheureuse tant pour les cultivateurs que pour le Gouvernement lui-même.

La motion est acceptée.

LE CAS DE CHARLES DESJARDINS.

MOTION RETIREE.

Ordre du jour :

Re prise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:

Cette Chambre regrette que dans la cause de la Couronne *versus* Charles Desjardins et al, le Gouvernement ait jugé convenable de fournir partie du cautionnement requis pour rendre à la liberté ledit Charles Desjardins et d'engager des avocats pour sa défense.

Sultation avec mon collègue, le proposeur de cette motion l'honorable M. David, je

L'hon. M. CLORAN.

désire dire que le nommé Desjardins est à subir son procès et que ce procès a été ajourné à l'automne prochain. Bien que à mon avis, cela ne fasse aucune différence, attendu que nous n'avons pas l'intention de discuter le procès—nous voulons plutôt faire le procès du Gouvernement—je crois qu'il n'est que juste de laisser la question de côté pour cette session, vu que le procès a été fixé à l'automne prochain. Avec le consentement de mon honorable ami l'honorable M. David, je propose le retrait de cette motion.

Cet ordre du jour est rescindé.

Le Sénat s'ajourne à demain à 11 heures de l'avant-midi.

SENAT.

Séance du jeudi, 23 mai 1918.

Présidence de l'honorable JOSEPH BOLDUC.

PREMIERE SEANCE.

La séance s'ouvre à 11 heures a.m.

Prière et affaires de routine.

LA PENSION DU LIEUTENANT-COLONEL BRADBURY.

QUESTION DE PRIVILEGE.

Ordre du jour:

L'honorable M. BRADBURY: Je désire attirer l'attention de la Chambre sur une question de privilège, une question dont j'aurais parlé il y a quelque temps si je n'eusse attendu une déclaration qui devait être faite ailleurs. Il paraît probable que la session va se clore aujourd'hui, et, comme la question n'a pas été soulevée, je désire en dire quelques mots maintenant. Je veux parler de la pension qui m'a été accordée par la commission des pensions. Le "Citizen", d'Ottawa, contenait l'affirmation suivante, le 9 mai:

EXEMPLES DE PENSIONS QUI PROVOQUENT DES COMMENTAIRES AUX COMMUNES.

Un sénateur obtient une pension de 80 p. 100.— M. Bradbury, âgé de 59 ans, a levé un bataillon.—Il a passé deux semaines en France.

Le sénateur Bradbury a été deux fois mis à la pension. Le premier conseil médical l'a jugé frappé d'incapacité dans la proportion de 75 p. 100, ce qui le mettait dans l'impossibilité de concourir "pour un travail de manœuvre" (Il est dans sa cinquante-neuvième année), et a déclaré que les deux tiers de cette impotence ont été contractés en service actif. Il recom-